

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2022.114

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le onze avril à 20 h 10

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente à Villemer**

OBJET : Finances – Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

DORMELLES : M. LARGILLIERE

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS,
Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT,
Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

THOMERY : M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON, M. BEUDAERT

VILLECERF : M. DEYSSON

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 077-247700032-20220411-2022114-DE

Vu les articles L. 2321-2 et R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2011-1951 du 23 Décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

Vu le décret 2015-1846 du 29 Décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

Vu la délibération 2020.130 du 29 Juillet 2020 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées pour les projets d'infrastructure d'intérêt national (réseaux très haut débit...) à 30 ans et visant le décret 2015-1846 permettant la neutralisation de ces amortissements ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 permettant de neutraliser budgétairement l'amortissement des subventions d'équipement versées et précisant que ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 Mars 2022 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 204173 pour les travaux d'aménagement numérique réalisés par Seine et Marne Numérique (équipement de montée en débit sur cuivre et réseaux très haut débit).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 15 Avril 2022

Le Président,

P. SEPTIERS